

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 OCTOBRE 2013

Présents : ABRANOWITCH S. - BLONDRON A. – BOURICAT G. - CASTELLANI E. – CHABRIDON R. - CHABROL J.E. - COUTURIER D. - GIGAND E. – LAURENT S. - PENAUD J.P. – PICARELLI V. - PORTIER Ph. – RENAUDET L. - VENUAT J.

Absents ayant donné procuration : BOURDUT C. - KWASNIEWSKI Ch.

Absents: GODET V. - ORTEGA S.

.....

Après avoir donné lecture de l'ordre du jour, le maire ajoute un point n° 9 relatif à l'accueil périscolaire suite à la demande de 9 conseillers municipaux.

Décisions modificatives budgétaires :

Des augmentations de crédits budgétaires ont été votées à l'unanimité au budget communal ainsi qu'au budget du service assainissement.

Charges du collège :

Conformément à l'accord passé avec les communes du canton qui comptabilisent des élèves au collège George Sand, le montant des fournitures scolaires réglé par la commune d'Huriel au titre de l'année scolaire 2012-2013, soit 4 467,89 €, sera réparti entre les communes au prorata du nombre d'élèves.

Participation pour voies et réseaux (PVR) aux Lérís :

L'augmentation de la superficie de la zone soumise à la PVR conduit à la modification du tarif qui passera de 0,26 €/m² à 0,18 €/m².

Approbation de la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme qui permettra de classer les parcelles cadastrées ZH 78 et 83 en AUc (zone à urbaniser avec assainissement non collectif) et la parcelle ZH 97 en zone Uc (habitat groupé lâche avec assainissement individuel).

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (Zone AUi du Pont de Bois) :

Une 3^{ème} modification du PLU pour la zone AUi du Pont de Bois sera engagée afin de remédier aux problèmes rencontrés par la communauté de communes pour satisfaire à la demande d'installation d'un artisan d'art sur le territoire communal.

Modification du tableau des effectifs :

En vue de l'avancement de grade de trois agents, un au titre de l'ancienneté et deux suite à la réussite à un examen professionnel, le conseil municipal s'est prononcé quant à la modification du tableau des effectifs préalablement à la nomination des agents à sept voix pour, une contre et huit abstentions.

Bail 43 rue des Remparts :

Le local libéré par M. FRADET sera reloué à Mme DICKINSON Charlène dans le but d'y exercer la profession de masseur kinésithérapeute. Le loyer mensuel des 12 premiers mois est fixé à 400 € et 500 € par la suite.

Contrôles assainissement collectif :

La compétence « contrôle des branchements d'assainissement collectif dans le cadre de ventes d'immeubles » sera transférée au SIVOM Rive Gauche du Cher à compter du 1^{er} janvier 2014.

Accueil périscolaire :

Après avoir entendu les attentes de plusieurs membres du conseil municipal formulées par Stéphane ABRANOWITCH concernant les améliorations à apporter au service pour retrouver la labellisation, le maire s'engage à résoudre les problèmes rapidement.

Affaires générales :

La proposition d'un administré de faire procéder à la stérilisation de chats aux frais de la commune a reçu un avis défavorable de l'assemblée.

Les questions diverses de l'assemblée ont clos la séance.